

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 74 (1923)
Heft: 11

Artikel: Les essences exotiques dans la fôret suisse [suite]
Autor: Badoux, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785983>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les essences exotiques dans la forêt suisse.

Conférence faite à la 3^e série de conférences forestières du 5 au 10 mars 1923,
à Zurich, par le professeur *H. Badoux*.

(Suite)

Nous avons récapitulé précédemment l'historique de la question de l'utilisation d'essences exotiques dans la forêt suisse. Il nous reste à passer en revue, succinctement, quelques-uns des résultats acquis. Pour ne pas allonger trop, cet examen se bornera aux essences principales, en particulier à celles qui semblent avoir le plus de chances de réussite.

Nous traiterons séparément résineux et feuillus.

I. Essences feuillues.

Le nombre des essences feuillues dont la culture a donné des résultats encourageants est très limité. Nous laissons de côté le **robinier faux-acacia**, cultivé depuis très longtemps et dont l'acclimation dans nos régions basses peut être considérée comme un fait certain.¹ Si le nombre des espèces qui ont fait leurs preuves est restreint, reconnaissons tout au moins qu'il en est une que l'on peut considérer comme une brillante acquisition, c'est

Le **Peuplier du Canada** (*Populus canadensis* Desf.), originaire de l'Amérique du Nord. En France, le pied mâle est connu sous le nom assez imprévu de peuplier suisse, ou encore de peuplier de Virginie. Très répandu dans ce pays — il est devenu l'arbre le plus fréquent de diverses régions — comme arbre d'allée, baliveau dans le taillis et pour la mise en valeur de sols mouillants, son accroissement est extraordinairement rapide et longtemps soutenu. Utilisé pour de nombreux emplois, surtout pour la menuiserie, la caisserie et la fabrication des allumettes, sa culture est très rémunératrice ; pendant la guerre, on en a fait grande consommation. On en cultive plusieurs variétés ou hybrides, dont le *peuplier régénéré* et le *peuplier eucalyptus* sont les plus productives.

Son habitat préféré, ce sont les terrains frais et humides des basses régions.

¹ Il faut noter ici que le robinier s'est montré très résistant à l'action nocive des fumées et gaz s'échappant des usines pour la fabrication de l'aluminium. Alors que le pin sylvestre en pérît souvent et que presque toutes nos essences indigènes en souffrent assez gravement, le robinier reste absolument indemne. Nous avons pu l'observer à côté de la vaste usine de Chippis, dans le canton du Valais.

En Suisse, il a donné toute satisfaction dans les sols d'alluvions de plusieurs vallées, ainsi dans la plaine du Rhône. C'est sans doute sur les grèves du lac de Neuchâtel que sa réussite est la plus complète. L'accroissement de quelques baliveaux y tient du prodige. On a abattu récemment un de ces derniers ayant crû dans un taillis d'aune, sur les grèves d'Yvonand, appartenant à l'Etat de Vaud. Planté il y a 28 ans, son fût avait, à 1,3 m, un diamètre de 70 cm. Ce fût, débité à 15 m de longueur, mesurait:

à 2,5 m	à 7,5 m	à 12,5 m
un diamètre de 66 cm	56 cm	46 cm (avec écorce)
Volume: bois de travail, 3,70 m ³ ; bois de feu, 1,80 m ³ .		
Volume total: 5,50 m ³ . ¹		

Le „Journal forestier“ a signalé en 1917 déjà (page 72) le rendement magnifique de 5 peupliers du Canada abattus aux Isles, à proximité d'Aigle, dans la vallée du Rhône. Agés de 41 ans, ils ont produit 31,8 m³ de bois dont 21,4 m³ pour la fabrication d'allumettes. L'accroissement annuel moyen s'était élevé à 0,155 m³ par arbre, et le rendement net à 5,11 fr. par an.

Autre exemple: la commune de la Tour-de-Peilz a planté, au Fort, non loin de l'embouchure du Rhône dans le lac Léman, des plants du peuplier régénéré qui ont réussi à merveille. La plantation a eu lieu, en 1914, dans un sol colmaté par les alluvions du fleuve. Neuf ans plus tard, quelques pieds mesuraient 14 m de hauteur et 32 cm de diamètre à 1,3 m.

Pendant les années qui ont suivi la guerre, on a payé le bois de service du peuplier du Canada, à Yverdon, jusqu'à 120 fr. le mètre cube.

Accroissement ultra-rapide, belles formes du fût, emplois nombreux du bois de travail, voire même de l'écorce, et à de beaux prix: en vérité, l'introduction de cette essence a constitué une précieuse acquisition.

Le chêne rouge (*Quercus rubra* L.) est dans son pays d'origine, l'Amérique septentrionale, un arbre de première grandeur. Introduit en France en 1691, il n'a été longtemps qu'un arbre de jardins et de parcs. On a essayé, ainsi qu'en Belgique, depuis environ 90 ans, à en faire une essence forestière. L'espèce est parfaitement naturalisée. Dans plusieurs essais, les semis naturels sont abondants

¹ Nous devons ces indications à l'amabilité de M. F. Comte, inspecteur forestier à Yverdon.

et paraissent lutter avec avantage contre la végétation forestière indigène.

En Suisse, nous ne connaissons que de rares essais, exécutés sur une faible échelle. A Lenzbourg, dans la forêt communale du Lind, on a planté quelques chênes rouges, dès 1886, le long des chemins. Les résultats ayant été favorables, son accroissement s'étant révélé rapide, on l'a employé dans la suite pour des regarnissages. Le long d'une de ces allées, des spécimens plantés en 1886 ont un diamètre variant de 17 à 33 cm et une hauteur de 16 à 20,5 m.

M. l'inspecteur forestier *Deck*, qui a bien voulu nous adresser ces renseignements, récapitule comme suit ses observations sur cette essence: „La différence de grosseur entre ces chênes rouges, le long des chemins, et les arbres du peuplement voisin du même âge (hêtres et quelques chênes indigènes) est considérable. On peut en déduire que la production en volume du chêne rouge est bien supérieure à celle de nos feuillus. Les plus grosses tiges du peuplement voisin ne dépassent pas un diamètre de 12 cm et une hauteur de 14 à 15 m. J'ai fait cette observation sur les sols les plus divers de la région: morainiques (au Lind), molassiques (Lütisbuch), graviers siliceux (Lenzhard), etc. Le chêne rouge semble n'être pas exigeant quant au sol. Il ne m'a pas été possible de faire des observations sur sa résistance au gel.“

„D'une façon générale, la culture de cette essence me semble très recommandable, à cause surtout de la rapidité de son accroissement. Sur les tiges abattues jusqu'ici, j'ai constaté une forte proportion de bois de cœur d'une belle teinte d'un brun foncé. Il m'a paru que, employé comme charronnage, il convient aussi bien que celui de nos essences indigènes.“

A en croire M. *W. Schwarz*, inspecteur forestier de la ville de Zofingue, le chêne rouge a donné, dans les forêts dont il a la gestion, des résultats satisfaisants, quand il est planté par petits bouquets.

Les données relatives à la Suisse romande manquent presque complètement. Seul, ou à peu près, M. l'inspecteur forestier Curchod-Verdeil avait eu la curiosité de faire des essais dans les forêts de Lausanne. Voici ce que nous a écrit à ce sujet M. l'inspecteur forestier *Ed. Buchet*: „Quelques chênes rouges ont été plantés, de 1896 à 1899, à Vernand-dessous (600 m alt.). Les 62 exemplaires qui restent mesuraient, à la fin de 1922, un diamètre allant

de 7 à 17 cm et une hauteur de 12 à 14 m. Leur accroissement est toujours bon et égale celui des hêtres qui leur avaient été associés comme essence auxiliaire. Vernand-dessus paraît convenir à cette essence.“

On pouvait admirer autrefois, dans le parc des Marronniers, à Cossonay (canton de Vaud), un spécimen fort beau du chêne rouge. Il avait un diamètre, à 1,3 m, de 82 cm et une hauteur de 24 m, dont 6 m sous branches. La cime était très ample. Ce bel arbre qui, en 1912, était âgé d'environ 75 ans et en plein accroissement, a été abattu dès lors.

Dans le grand nombre des autres essences feuillues exotiques dont on étudie l'introduction dans plusieurs pays de l'Europe centrale, nous ne retiendrons que le **cerisier de Virginie** (*Prunus serotina* Ehr.), originaire de la partie ouest des Monts Alleghanys et de la Virginie. A vrai dire, il est inconnu en Suisse. Mais nous avons pu constater, en 1922, dans une placette d'essais de la forêt d'Amance, près de Nancy, que dans cette région il réussit fort bien. Nous avons admiré l'élégance de sa forme et son bel accroissement. En Prusse, le professeur Schwappach, après de longs essais, en recommande l'introduction. Il écrit entre autre: „convient pour regarnissages dans recrûs du hêtre, ou aussi dans les vides de perchis du pin. Son bois est excellent.“

Dans son pays d'origine, le *Prunus serotina* est un arbre de grandeur moyenne dont le bois est réputé excellent.

Du **frêne d'Amérique** (*Fraxinus americana* L.) nous n'avons pu apprendre que ce seul renseignement du Dr Aug. Barbey: „Introduit dans le sol argileux de la forêt de Mornens, près d'Yverdon, dans des clairières abritées ou à découvert dans des prés boisés, il a prospéré à merveille. Dans les marais de l'Orbe, il a toujours résisté avec un plein succès aux gelées tardives. Il me semble constituer une essence feuillue de première valeur.“

Les essais d'acclimatation faits en Prusse, pendant de nombreuses années et sur une vaste échelle, semblent avoir montré que trois autres essences feuillues d'origine américaine se prêteraient avantageusement à la culture forestière: *Carya alba*, *Juglans nigra* et *Magnolia hypoleuca*.

Tous essais à leur sujet ont jusqu'ici manqué totalement chez nous.

II. Conifères.

Du groupe nombreux des sapins exotiques (*Abies*), aucun n'a pu trouver jusqu'ici un emploi dans nos forêts. Le sapin de Nordmann (*A. Nordmanniana* Spach), originaire des montagnes du nord de l'Asie mineure et du Caucase, est avant tout un arbre d'ornement, très utilisé dans les jardins à cause de sa résistance aux intempéries. Mais comme tous les autres représentants du genre *Abies*, il n'a montré aucune supériorité, pour la culture forestière, sur notre sapin indigène.

Et, cependant, nous avons l'impression qu'il pourrait y avoir intérêt à tenter des essais avec une espèce dont il a été peu question chez nous jusqu'ici : le **sapin de Vancouver** (*Abies grandis*, Lindl.) dont l'aire géographique comprend les montagnes de Vancouver et du nord-ouest de la Californie, de l'Orégon, de Washington. Dans son pays, c'est un arbre de première grandeur pouvant atteindre 90 m de hauteur et 2 m de diamètre. Ce sapin est vanté par tous les auteurs à cause de son accroissement extraordinairement rapide, ce dont nous avons pu, en septembre 1922, nous convaincre à l'arboretum d'Amance, près de Nancy. Quelques pieds, âgés de 20 ans et croissant en sol frais, mesuraient jusqu'à 32 cm de diamètre et 20 m de hauteur; ils fructifiaient déjà abondamment. De cette visite, nous avons remporté l'impression que, des diverses essences à l'essai, le sapin de Vancouver semblait être la plus vigoureuse. Dans la série d'essais des Barres, en France, c'est avec le douglas vert, l'exotique qui a montré le plus rapide accroissement.

En Suisse, le sapin de Vancouver est quasi inconnu. Nous n'en connaissons qu'un seul essai, celui fait à l'instigation du Forstmeister R. Balsiger, dans la forêt du Löhlisberg, près de Köniz, dans le canton de Berne, en sol frais, profond et fertile, à 670 m d'altitude. Il y a là un groupe du sapin de Vancouver et quelques pieds égrenés parmi des hêtres; ils ont été plantés en 1894/1895. A fin 1922, ils avaient ainsi 28 ans. M. Lombard, adjoint forestier, nous écrit à leur sujet: „Ces sapins sont très élancés et sveltes, à l'inverse des douglas; leur feuillage est dense; ils ont un aspect vigoureux et un accroissement rapide. Leur diamètre à 1,3 m varie de 20 à 24 cm et leur hauteur de 18 à 24 m. Pour l'instant, cette essence nous semble pleine de promesses et on suit attentivement son développement.“

C'est une essence que, dans les régions basses, nous croyons pouvoir recommander aux amateurs d'essais.

Abordant le genre épicéa (*Picea*), nous sommes tenté de répéter ce que nous avons dit des *Abies*: le nombre des espèces exotiques qui ont donné des résultats positifs est très restreint. Présentement, il n'y en a que deux: L'épicéa piquant (*Picea pungens* Engelm.), originaire des Montagnes rocheuses, est un arbre décoratif, fréquent dans les parcs. Peu employé jusqu'ici en forêt, c'est dans les hautes régions qu'il semble devoir réussir le mieux. Au Gruonbach, au-dessus de Fluelen (canton d'Uri) et dans le Maiental, où il a été planté dans le bassin d'alimentation de torrents, il s'est montré, en sol humide, supérieur à l'épicéa indigène. Son accroissement est plus rapide et il résiste mieux aux atteintes de l'herpotrichie noire. M. l'inspecteur forestier Jauch nous écrit que partout où, dans le canton d'Uri, il a recouru à cette essence, à une altitude de 1500 à 1700 m, il constate, depuis 15 ans, des résultats encourageants. Il l'emploie surtout en sol humide, où la neige séjourne longtemps et où l'herpotrichie rend impossible l'emploi de l'épicéa commun.

Dans le Jura, à la Montagne-Devant, selon A. Barbey, il s'est montré très rustique; il résiste bien à la dent du bétail.

Comment se comporte *P. pungens* dans la haute montagne? Nous disposons à ce sujet d'une série d'essais intéressante. La commune de St-Moritz, en Engadine, fit planter en 1902, à l'instigation de son gérant forestier M. Christoffel, dans la forêt de Punt da Piz, environ 1200 brins, appartenant à 11 espèces de résineux exotiques. Ils furent plantés par groupes de 10 à 400 pieds, sous un clair peuplement de vieux mélèzes, en sol gneissique. Pente: Nord-ouest; altitude, 1780 à 1800 m. Vingt ans après, il ne restait plus rien de quelques essences (*Pinus cembra sibirica*, *Picea sitchensis*, *Abies Webbiana*); pour d'autres le déchet a été considérable (*Picea alba*, *Abies sibirica*, *Picea Engelmanni*), tandis que pour trois essences les brins mis à demeure en 1902 sont aujourd'hui encore presque tous là. Ce sont: *Abies balsamea*, le *Douglas vert* et *Picea pungens*. La réussite de cette dernière est remarquable, si l'on tient compte de l'altitude; des 400 brins de 1902, 300 sont encore en vie. Leur hauteur atteint 3 m; sur quelques pieds, laousse terminale de 1922 est de 20 à 25 cm. Nous avons été émer-

veillé par la beauté de quelques spécimens, par leur aspect vigoureux ; ils sont indemnes de toute déformation quelconque.

L'épicéa de Sitka (*Picea sitchensis*, Trautv.) dont l'aire géographique comprend le versant pacifique du Canada et des Etats-Unis, de l'Alaska jusqu'en Californie, entre 40° et 57° de latitude, la Sibérie, le nord de la Chine et du Japon. Pouvant atteindre 80 m de hauteur dans sa station, c'est un des arbres forestiers les plus précieux de l'Amérique du Nord.

Il y a quelque 30 ans, on a beaucoup prôné cet arbre, qu'on a planté alors à tors et à travers, sans se préoccuper beaucoup de ses exigences. Ainsi, l'inspecteur forestier *Siber* en avait fait planter environ dix mille dans les forêts de Winterthour. Ce fut un insuccès complet lequel a jeté un total discrédit sur une essence qui, en France, a ici et là, en sols humides, parfaitement réussi. Dans la forêt domaniale d'Ecouves, près d'Alençon, nous en avons vu, au Refuge du Chêne verdier, quelques spécimens, en sol frais et profond, lutter avantageusement avec l'épicéa commun. Ils sont de belle forme, avec un fût soutenu, propre de branches et, bien que peu âgés, atteignent 26 à 28 m de hauteur.

M. le comte A. Visart de Bocarmé, dans un article récent du Bulletin de la Société centrale de Belgique, écrit : Sa culture dans les Iles britanniques, en Allemagne et en Belgique, a donné des résultats tout à fait remarquables. Les observations faites à son sujet sont très favorables. Nous avons vu dans les Ardennes plusieurs plantations où l'épicéa de Sitka manifeste une vigueur exceptionnelle, presque comparable à celle du Douglas. Plus encore qu'à l'épicéa ordinaire, la fraîcheur du sol lui est nécessaire, mais il semble avoir les mêmes exigences. "

En Suisse, nous ne possédons que fort peu de données précises sur cet épicéa. M. A. Barbeau écrit à son sujet : L'épicéa de Sitka a donné à la Montagne Devant, à Chassagne et à Mornens, sur les terrains calcaires ou mollassiques, de bons résultats. Sur ces derniers, l'accroissement en hauteur est plus accusé que celui de l'épicéa et se rapproche presque de celui du Douglas vert.

M. Ed. Buchet résume ses observations comme suit : „le Sitka a conservé un bel accroissement aux Vernants-dessous ; 91 plantes ont de 10—20 cm de diamètre et 12—13 cm de hauteur, à l'âge de 20 ans. C'est un bel arbre, au port droit et hardi. Il lui faut un sol frais.“ La continuation de ces essais semble être recommandable.

Parmi les très nombreux représentants américains et japonais du genre pin, seul le **pin du Lord Weymouth** (*Pinus Strobus L.*) a été employé en grand dans la forêt de l'Europe centrale. Abstraction faite de la maladie de la rouille vésiculaire, provoquée par *Peridermium Strobi*, cet arbre a brillamment réussi. A l'engouement des premières années a succédé, dans nos cantons, une période pendant laquelle on semble vouloir jeter l'interdit sur cette précieuse essence. L'une et l'autre exagérations sont également regrettables. Nous ne doutons pas, au reste, qu'on revienne à son emploi raisonnable. Au Canada, la rouille vésiculaire a causé, pendant quelques années, des dégâts tels qu'on a pu craindre la disparition totale de cette essence indigène précieuse entre toutes. La nature ne nous a pourtant point habitués à de telles destructions totales. Aussi bien, a-t-il suffi de l'application systématique de quelques remèdes préventifs pour faire disparaître le menaçant spectre. Aujourd'hui, le danger est complètement conjuré. Il en ira de même sans doute chez nous, quand on aura repris un peu son sang froid.

En attendant, divers comptages faits dans quelques forêts communales donnent à penser que le pin Weymouth peut, en conditions normales, se développer brillamment dans nos sols de la région du plateau.

Les forêts de Zofingue, à la fin de 1919, comptaient pas moins de 3600 tiges du Weymouth, dont le diamètre à 1,3 m était supérieur à 40 cm (volume 6500 m³). Pendant les années de guerre, ces bois étaient extrêmement recherchés. N'a-t-on pas enregistré le prix de vente de 165 fr. le m³, pris en forêt !

Les forêts de la bourgeoisie de Berne en sont plus riches encore. M. l'Oberförster *Schädelin*, qui a bien voulu récapituler les résultats de l'inventaire fait lors de la revision de 1921/22, nous écrit qu'elles renferment 4070 tiges d'âge supérieur à 60 ans (volume 8500 m³). L'arbre le plus gros a les dimensions suivantes : diamètre 84 cm, hauteur 38 m, volume 9 m³.

Au Brandiswald et au Biglenwald — forêts domaniales dans l'Emmental bernois ; altitude environ 1000 m — on a recouru, il y a quelque 50 ans, au pin Weymouth pour reboiser des terrains sur lesquels on avait pratiqué des cultures agricoles intercalaires. La plantation avait eu lieu à raison d'une ligne de Weymouths alternant avec 5 rangées de l'épicéa. Or, que voyons nous aujourd'hui ? Le Weymouth, exubérant, s'est développé si bien qu'il a pris

toute la place. L'épicéa a quasi disparu. L'indigène battu à plate couture par l'exotique ! On nous concédera que ce dernier a pourtant quelques qualités bien positives à son actif. Dans cette région, au reste, nulle trace de la rouille vésiculaire.

Mais en voilà assez sur cette essence, à laquelle nous avons déjà consacré beaucoup de place dans ce journal, en 1920 et 1921.

Le mélèze du Japon (*Larix leptolepis*, Gord.) est originaire des montagnes du centre du Japon; il est répandu sur les pentes des volcans, où il monte, en mélange avec d'autres essences, jusqu'à la limite supérieure de la forêt.

On s'est beaucoup engoué pour cet arbre, probablement à tort. D'abord pour cette raison, qui à elle seule nous paraît suffisante, qu'il est loin d'atteindre des dimensions aussi considérables que notre mélèze indigène. Dans sa patrie, il peut s'élever, dit-on, jusqu'à 30 m au-dessus du sol, alors que notre mélèze commun peut dépasser 50 m de hauteur. D'autre part, divers auteurs admettent que son bois est de qualité inférieure à celui du mélèze d'Europe.

Ce qui a pu induire en erreur ceux qui ont planté cet exotique, c'est son rapide accroissement pendant le jeune âge. Mais quelques cas concrets ont déjà montré que cet accroissement diminue de bonne heure.

Il ne faut pas oublier que, suivant les auteurs japonais, le *L. leptolepis* aime les climats froids; c'est un arbre de montagne.

Il est bien difficile de se faire déjà une opinion arrêtée au sujet de ses chances de réussite dans notre pays. Mais, des résultats très contradictoires que nous connaissons, il semble bien se dégager cette conclusion qu'il faut renoncer à son emploi dans les régions basses.

Au pied du Jura (Boudry), il reste grêle et la sécheresse de 1921 l'a fait disparaître presque complètement. Sur le Jura, par contre, M. Barbey a constaté que sa croissance est aussi remarquable que celle du Douglas vert (aux Prés Brunets, à 1200 m d'alt.). Sur le Jorat, au nord de Lausanne (700 m d'alt.), M. Buchet a observé „qu'en mélange avec le hêtre, il montre un bel accroissement et dépasse (à 15—20 ans) de 4 m la hauteur des hêtres du même âge“.

Au Löhlisberg, forêt domaniale bernoise près de Köniz (650 à 700 m d'alt.), il en a été planté, de 1902—1903, en mélange avec le hêtre et le sapin. M. Lombard en dit ceci: „réussite parfaite, ac-

croissement rapide; le diamètre varie de 20 à 30 cm et la hauteur de 16 à 19 m; le mélèze du Japon dépasse le hêtre et les autres essences de la moitié de la hauteur“.

A Marschlins (Grisons), au bord de la vallée du Rhin, des plants âgés de 17 ans mesurent jusqu'à 20 m de hauteur.

C'est dans les forêts de Morat que croissent les 3 plantes les plus âgées de cette essence connues en Suisse. Elles ont été plantées par M. H. Liechti, au Tscharnerholz, vers 1880. A l'âge de 12 à 15 ans, ces arbres fructifiaient déjà; ils se sont, dès lors, rajeunis avec abondance. A la fin de 1922, ils étaient âgés ainsi de 42 ans. Or, le plus gros mesurait 29 cm de diamètre et 19,5 m de hauteur. C'est beaucoup moins que les pieds voisins du mélèze d'Europe. L'arbre est branchu et ses branches, qui atteignent jusqu'à 4 m de long, persistent longtemps.

Ces dimensions sont bien inférieures à celles de notre mélèze commun. Nous connaissons à Noville (Plaine du Rhône) un peuplement de mélèze dont une tige, à 41 ans, avait 25 m de hauteur et 48 cm de diamètre à 1,4 m.

Il serait prématué de vouloir tirer une conclusion de constatations aussi contradictoires. Nous nous bornerons à dire qu'il semble réussir, en Suisse, mieux aux altitudes moyennes qu'aux altitudes basses. En 1906 déjà, le professeur allemand H. Mayr écrivait: „A partir de la 20^e année, le mélèze du Japon commence à être dépassé en accroissement par le mélèze d'Europe“. Il nous paraît qu'il avait vu juste.

(A suivre.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité permanent sur l'exercice 1922/23.

(Présenté par le président Th. Weber, à l'assemblée générale du 10 septembre 1923, à Bâle.)

Messieurs,

Notre Société comptait, il y a un an, 338 membres. Dès lors, 10 nouveaux ont été admis. Mais les départs ont été plus nombreux: 6 sociétaires ont démissionné, 9 sont morts, si bien que, cette année encore, nous devons enregistrer un recul dans notre effectif. Il ne comporte plus aujourd'hui que 334 sociétaires, soit 7 membres d'honneur et 327 membres ordinaires, dont 7 à l'étranger.

La mort a, durant l'exercice écoulé, fait une terrible moisson dans nos rangs.